Page: 1/12



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 11.06.2018 Numéro de version: FDS_WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas applicable-Mélange de substances

Emploi de la substance / de la préparation Revêtement polyuréthane d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

TEXSA SAS

Chez AE2C - actiparc 1 - bat 4 131, Tra. de la penne aux camoins 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Tél: (+33) 1 45 42 17 33 Fax: (+33) 1 45 42 17 49

e-mail: servicetechnique@texsa.fr 1.4 Numéro d'appel d'urgence:



numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Page: 2/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 11.06.2018 Numéro de version: FDS_WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène

1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)

3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

2,2,4-triméthylpentane

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS_WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 2)

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P332+P313

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ P501

internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.			
Composants dangereux:			
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%	
CAS: 140921-24-0 ELINCS: 411-700-4 Numéro index: 616-079-00-5 Reg.nr.: 01-0000015906-63-XXXX	1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle) (! Skin Sens. 1, H317	3-<10%	
CAS: 53880-05-0 NLP: 500-125-5 Reg.nr.: 01-2119488734-24-XXXX	3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	3-<10%	
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6 Numéro index: 615-008-00-5 Reg.nr.: 01-2119490408-31-XXXX	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens. 1, H334; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-1%	
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	1-≤2,5%	
CAS: 540-84-1 EINECS: 208-759-1 Numéro index: 601-009-00-8	2,2,4-triméthylpentane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,3-<1%	

Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Protéger l'oeil intact.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Dioxyde de carbon (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR .

Page: 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir la ventilation des emballages.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone

VME Valeur momentanée: 0,18 mg/m³, 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m³, 0,01 ppm

AR

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

DNEL

xylene (cas: 1330-20-7)

ouvriers

effets systémiques oraux à long terme -

dermique, effets systémiques à long terme 180 mg / kg pc / jour

inhalation, effets systémiques à long terme 77 mg/m³

les consommateurs

oral. effets systémiques à long terme 1,6 mg / kg pc / jour

dermique, effets systémiques à long terme 108 mg / kg pc / jour

inhalation, effets systémiques à long terme 14,8 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 7)

Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018 Date d'impression: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 6)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Liquide Forme: **Couleur:** Incolore Odeur: Caractéristique Non déterminé. Seuil olfactif:

Non déterminé. valeur du pH: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair 27 °C (xylene)

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Non déterminé. **Température d'inflammation:**

Non déterminé. Température de décomposition:

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 7)

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.

Pression de vapeur:Non déterminé.

Densité:Non déterminé.Densité relativeNon déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.Taux d'évaporation:Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 20 °C: >40 s (ISO 2431:1993 ; 6 mm JET)

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes, étincelles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la	classification:
---------------------------------------	-----------------

Dermique ATEmix 3.333 mg/kg Inhalatoire ATEmix 28,1 mg/l

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8.532 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 9

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 8)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50-48h |>500 mg/l (daphnia magna)

LC50-96h 100-180 mg/l (Con)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR -

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 11.06.2018 Numéro de version: FDS_WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG néant UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG néant

IATA RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG

Classe néant

IATA



Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG néant III

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

(suite page 11)

Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

"Règlement type" de l'ONU: néant

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 830/2015

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Directive 94/33/CE du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.

La directive 92/85 / CEE relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression: 11.06.2018 Numéro de version: FDS WPLFR0042.a Révision: 11.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT FINISH

(suite de la page 11)

Service établissant la fiche technique:

TEXSA SAS Chez AE2C - actiparc 1 - bat 4 131, Tra. de la penne aux camoins 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Tél: (+33) 1 45 42 17 33/ Fax: (+33) 1 45 42 17 49

e-mail: servicetechnique@texsa.fr

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR